

LES DROITS DE LA PERSONNE EN ALBANIE

QUESTION

Dernier pays d'Europe a vouloir maintenir intacts les principes du marxisme-léninisme, l'Albanie possède probablement la plus mauvaise réputation en matière de droits de la personne sur le continent européen. Les informations sur cette question demeurent toutefois assez rares étant donné le souci de discrétion du régime du président Ramiz Alia. Selon le gouvernement albanais, une série de réformes est actuellement à être mise en place.

CONTEXTE

Malgré le courant de réformes qui a secoué l'Europe de l'est au cours des derniers mois, le parti communiste albanais a réussi à garder le cap sur le marxisme appliqué. Ce n'est qu'avec le rejet par presque tous les pays de l'Europe du centre et de l'est que l'attention s'est un peu plus portée sur le plus orthodoxe de ces régimes. En juillet 1990, plus de 4,500 albanais, réfugiés dans des ambassades étrangères à Tirana depuis des semaines, ont fui l'Albanie, rappelant ainsi à l'opinion mondiale la situation difficile dans laquelle vivent les Albanais.

Jusqu'aux annonces, en juillet et novembre 1990, de certaines mesures visant à ouvrir la société albanaise, la situation des droits de la personne en Albanie était jugée la plus déplorable en Europe. Les libertés de mouvement, d'expression et de pratique religieuse étaient bafouées alors que la peine capitale s'appliquait, entre autre, dans les cas de crimes politiques. L'article 55 du Code criminel était utilisé contre tous ceux qui étaient coupables, aux yeux de l'Etat, de "propagande fasciste, anti-démocratique, religieuse, belliqueuse ou anti-socialiste". Ceci s'appliquait à ceux qui critiquaient publiquement la politique albanaise. Les passeports et visas de sortie n'étaient disponibles qu'à une petite partie de la population en laquelle le gouvernement avait confiance. "Fuir le pays", selon le paragraphe 11 de l'article 47 du code criminel, était un crime punissable d'au moins 10 ans de prison ou même